

## **Eco-mobilier recherche de nouveaux points de réception pour le mobilier usagé**

**À compter du 1er janvier 2022, la loi Anti-Gaspillage pour une Économie Circulaire (AGEC) entraîne des évolutions majeures : les distributeurs ont l'obligation de reprendre le mobilier usagé de leurs clients. Pour mailler au mieux le territoire, et proposer une collecte de proximité, Eco-mobilier cherche à renforcer son réseau de points de réception et lance un appel à candidatures qui peuvent être adressées en continu à Eco-mobilier.**

Paris, 29 septembre 2021 – Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles, éléments d'ameublement et d'agencement usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi. Une mission menée avec succès, puisqu'à ce jour Eco-mobilier a collecté plus de 3 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

### **La mise en œuvre de la loi anti-Gaspillage pour une économie circulaire**

La reprise obligatoire par les enseignes des produits usagés est une des mesures de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (AGEC) qui entre en application dès janvier 2022.

Les distributeurs d'ameublement et de literie auront l'obligation de reprendre gratuitement les meubles et les matelas usagés de leurs clients. Ce service devra être proposé par les magasins de plus de 200 m<sup>2</sup> ou lors des livraisons, à l'occasion de l'achat de biens similaires. Les magasins dont la surface de vente dépasse 1000 m<sup>2</sup> offriront, eux, une reprise sans contrepartie. Le commerce électronique est lui-aussi concerné : les enseignes et les vendeurs sur internet vont devoir proposer une reprise sans frais. Avant la conclusion de la vente, tous - magasins et sites internet - devront informer leurs clients des conditions de reprise soit en magasin, soit lors de la livraison, ou en le déposant sur un point de collecte de proximité.

### **Renforcer le réseau des points de réception DEA**

Eco-mobilier dispose actuellement d'un réseau de 130 points de réception et souhaite renforcer son maillage local pour accompagner ses adhérents dans leurs nouvelles obligations. L'objectif est de disposer d'un réseau plus dense de points de réception afin de pouvoir proposer une solution de proximité aux vendeurs de mobilier et de literie et leurs réseaux de livreurs.

Les zones urbaines, notamment les zones commerciales et les zones d'activités, sont particulièrement ciblées, Pour être éligibles, les partenaires doivent être en capacité réglementaire de pouvoir accueillir des déchets non dangereux (volume 30m<sup>3</sup>) et de disposer d'une bascule homologuée pour pouvoir peser les apports. Les contrats seront d'un an, renouvelable.

#### **Eco-mobilier**

50, avenue Daumesnil – 75012 Paris – T. 0811 69 68 70 (service 0,05 €/appel + prix appel)  
SAS AU CAPITAL 200 000 EUROS – RCS PARIS 538 495 870 – TVA FR 55538495870 – CODE APE 7490 B  
[eco-mobilier.fr](http://eco-mobilier.fr)

Le référencement est continu. Pour postuler :

- **Pour les sites déjà en contrat avec Eco-mobilier (Marché A – lot Logistique ou Préparation)**  
Contacter le Responsable Régional ou le service achat : [laranda@eco-mobilier.fr](mailto:laranda@eco-mobilier.fr)  
pour remplir un formulaire simplifié
- **Dans tous les autres cas :**  
S'inscrire à la plateforme de consultation et envoyer la candidature à :  
<https://consultation.eco-mobilier.fr/> (Consultation : « Référencement continu »)

#### A propos d'Eco-mobilier

Créé en décembre 2011 par 12 distributeurs et 12 fabricants français, Eco-mobilier est l'éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour gérer la collecte, le tri, le recyclage et la valorisation énergétique de tous les meubles usagés ainsi que pour en favoriser le réemploi.



Pour remplir cette mission, l'éco-participation est appliquée à l'achat des meubles neufs depuis le 1er mai 2013. Depuis sa création, Eco-mobilier a collecté près de 3 millions de tonnes de meubles usagés, valorisées à près de 95% et vise à horizon 2023, le ZERO déchet pour les meubles.

En octobre 2020, Eco-mobilier lance Maison du tri, le compagnon qui vous donne toutes les solutions et adresses pour vous aider à bien ranger, trier, recycler vos meubles, votre literie et les objets de la maison.

[www.eco-mobilier.fr](http://www.eco-mobilier.fr) et [www.maisondutri.fr](http://www.maisondutri.fr)

---

#### **Contact presse**

**Anne de Lander** – 06 61 77 48 72 – [annedelander@gmail.com](mailto:annedelander@gmail.com)